

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de la voirie de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des services publics de Limoges Métropole

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il résulte de ces éléments que la concession cinéraire est de nature à contribuer au développement de la voirie de Limoges Métropole et à l'efficacité de son service public.

Article 1.

La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 2. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 3. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 4. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 5. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 6. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 7. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 8. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 9. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

Article 10. La concession cinéraire est accordée au [REDACTED] titulaire de la concession cinéraire, qui s'engage à respecter les obligations de service public.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 239_2

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2025



DEC_FUNER_239_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 326,2 Ko)



TÉLÉCHARGER